

Décembre 2007

N°50

La CGT souhaite à toutes et à tous les Traminots de Bonnes Fêtes



Les sondages laissent apparaître que pour 71% des français la principale préoccupation est la baisse du pouvoir d'achat, pour les Traminots qu'en est-il ?

Il est presque impossible de mettre un peu d'argent de côté pour palier à un imprévu (remplacement d'un appareil ménager, panne automobile, rénovation habitation, etc...) à moins de se sur endetter auprès des généreux banquiers et de crouler sous le remboursement des crédits.

Toutes les augmentations de prix que nous subissons aujourd'hui tel que loyer, gaz*, électricité, essence, gasoil, produit laitier, alimentaire, loisirs, franchises médicales, etc...font que notre pouvoir d'achat baisse considérablement puisque les salaires ne suivent pas.

*le gaz augmentera au 1^{er} janvier 2008 d'environ 6 %

A Tisséo les salaires n'ont augmenté de 0,80% en masse sur 12 mois !

Bien évidemment, tous les Traminots aimeraient une augmentation de 140% comme pour qui vous savez...!

Ce n'est pas non plus en remettant en cause les 35h, en proposant le paiement des RTT où avec le travail du dimanche, pour ceux et celles qui sont à temps partiel avec des emplois précaires, que leur situation s'améliorera.

Que dire également de l'exonération des cotisations sociales sur les heures supplémentaires, sur les bas salaires,

qui augmentent les déficits des Caisses de retraites et d'Assurance maladie.

L'ambition affichée du gouvernement, est de répondre aux exigences du MEDEF, c'est de nous diriger vers de l'assuranciel et de détruire ainsi le système solidaire de protection sociale actuel (Sécu et mutuelles).

Mais avec quel argent les salariés peuvent ils épargner pour leur retraite et se payer des assurances de plus en plus onéreuses ?

C'est pour cela que la CGT milite pour remplacer le groupe Aon, courtier en assurance, par une vraie mutuelle.

Lors de la dernière séance des Délégués du personnel, la CGT demande la réouverture des NAO 2007 en raison de la flambée des prix!

La direction déclare que le syndicat signataire de l'accord de salaire 2007 n'ayant pas demandé sa révision, elle refuse de rouvrir les négociations.

Pourquoi nos camarades de Sud Solidaires refusent-ils de faire une simple lettre à la direction... demandant la clause de revoyure ???

Comme chaque année avant les NAO des tracts fleurissent remplis de belles

promesses expliquant que tout sera mieux demain, que nous auront de grosses augmentations demain, mais chaque année on nous fait le coup et chaque année c'est le même résultat...il ne reste que les promesses

Tout comme un syndicat ne peut tout à la fois écrire qu'il est à l'origine des meilleurs accords de salaires de ces dernières années et accuser la Régie d'être mauvaise pour les revendications ???

Où c'est l'un où c'est l'autre...!

Mais au fait pourquoi accuser sans cesse la Régie, dans quel but ?

L'unité des syndicats sur la question des salaires est en marche, il n'en manque qu'un!

Pour obtenir une avancée sociale, une augmentation de salaire, seul le rapport de force unitaire est efficace.

La revendication qui unit tous les Traminots, toutes les catégories professionnelles est l'augmentation des salaires par l'augmentation du point 100.

Cette revendication doit amener tous les Traminots à faire preuve d'unité et de solidarité face aux discours qui tentent de les diviser et de les opposer.

Repoussée pour cause de Conseil syndical du SMTC, la réunion plénière du Comité d'Entreprise s'est tenue vendredi 30 novembre 2007.

Un des points à l'ordre du jour est le Projet de passage en **EPIC** (Établissement Public à caractère Industriel et Commercial).

Késako? Un EPIC est une régie dotée d'une personnalité juridique qui a pour but la gestion d'un service public, dont l'activité principale est industrielle et commerciale.

Plus simplement, dit le directeur général de TRU, Jérôme Fontaine, pour faciliter le mode de gestion actuel et stabiliser la Régie, un EPIC est mis en lieu et place de la Régie directe.

Passer en EPIC ne change rien pour les salariés cela présenterait un avantage pour les relations entre l'Autorité organisatrice (SMTC) et l'exploitant (TRU) notamment sur le plan juridique et financier.

Le « HIC » reste qu'au regard de l'actualité 2007 le SMTC a priorisé l'ouverture de la ligne B et la mise en place de la télébillétique au détriment du passage en EPIC.

Après l'avis d'avocats et d'experts juridiques, le SMTC a décidé de n'effectuer ce passage qu'au 1^{er} janvier 2009 en raison de délai trop juste au 1^{er} janvier 2008 pour transférer le patrimoine.

La CGT a dénoncé et regretté que le SMTC n'ait pas estimé que le passage en EPIC, au 1^{er} janvier 2008, relevait de la même priorité que l'ouverture de la ligne B et la nouvelle télébillétique.

La CGT s'étonne également que le Secrétaire général de Sud Solidaires déclare en instance que son syndicat demande le retour à un autre mode de gestion des transports à Toulouse ???

Y aurait-il à travers ces déclarations des nostalgiques du privé et de Connex Véolia ?

Pourtant, est-il nécessaire de rappeler comment procèdent les groupes privés tel que Véolia, Kéolis ou Transdev lorsqu'ils gèrent les Services publics ?

Pour la petite histoire, dès l'arrivée de Connex en 2005 suppression de 3 agents des Services techniques d'Atlanta sous le fallacieux prétexte du départ de l'Interurbain...???

Ceux qui pensent que Véolia ne dégraisserait que dans les bureaux, se trompent, mais croient-ils que cela améliorerait leur propre salaire et/ou leur condition de travail?

A titre de comparaison, il suffit pour voir et comprendre ce qu'est devenu le marché de l'eau potable confié au privé tel que Véolia et les conséquences financières pour les collectivités et les usagers !

Est-il préférable que l'argent public serve à alimenter les actionnaires et les requins de la finance ? Et tout cela avec

nos impôts ?

Est-il normal que l'on parle de social lorsqu'il faut « socialiser les pertes » et se taire lorsque l'on « privatise les bénéfiques » ?

Et que dire de la casse sociale à chaque appel d'offre (Réduction des effectifs, diminution de la qualité de maintenance, remise en cause des acquis obtenus par la lutte des traminois...) **dont les seules victimes sont les salariés et leurs acquis pour faire des appels d'offres au rabais...? (ex: Lyon, Reims, Bordeaux, Angers, Tours, Blois etc....)**

Et que dire des ententes illicites entre ces groupes qui ont déjà été condamnés par le Conseil de la concurrence à de fortes amendes (3 à 5 millions d'euros pour Connex, Kéolis et transdev) ?

Laisser la gestion des Services publics à des opérateurs privés n'améliore ni la qualité, ni la sécurité, ni le coût et encore moins le social.

A chacun son combat, celui de la CGT reste:

⇒ l'intérêt de TOUS les salariés et leurs conditions de vie et de travail.

⇒ la défense des services publics financés par de l'argent public.

Tous les syndicats sont d'accord avec cette analyse, y compris les syndicats Sud, sauf un seul syndicat Sud Solidaires celui de Tisséo, il serait peut être bon de s'interroger...sur le pourquoi ? ?

Pour revenir au CE :

Dispositif d'intéressement le directeur confirme la bonne santé de l'entreprise et le versement d'une prime d'environ 270€ bruts MOINS les 200€ de soi-disant PRIME EXCEPTIONNELLE versée en juin!!!

Langlade l'inauguration aura lieu le 13 janvier 2008 et l'installation définitive le 18/01 de la même année!

Seul HIC, hormis le gros matériels et les produits dangereux, l'entreprise compte une fois de plus sur les salariés pour effectuer le déménagement.

La CGT a mis en garde la direction sur le professionnalisme d'un déménagement concernant notamment les gestes et postures.

La CGT a également interpellé la direction sur le refus possible de salariés présentant des contre-indications médicales...

Crèche toujours à l'étude pour Langlade avec 2 promoteurs: l'hôpital marchand et une association R.Monié.

A l'heure actuelle les discussions portent sur les possibilités d'accès et les conditions.

1% Logement les élus ont voté à l'unanimité l'affectation des sommes au CIL.

La participation des employeurs à l'effort de construction a été institué en 1953.

Par conséquent TRU consacre 0,45% de la masse salariale notamment au financement de prêts ou d'aides à ses salariés via le CIL .

Le Comité d'Entreprise observe une minute de silence en mémoire de notre collègue conducteur Alain F.

La CGT présente toutes ses condoléances à sa famille.

Compte de l'entreprise:

Le directeur annonce que tous les indicateurs sont bons, tous les témoins au vert, des records de validations... jusqu'au président du SMTC, J.L Moudenc, qui adresse ses félicitations à tous les Traminots pour ces excellents résultats.

Par contre pas de remerciement en terme d'augmentation de salaire, nous y reviendrons plus tard...

Agents Logistique:

La CGT a obtenu que tous les repos dimanche soient fixes et non volants, sur les roulements journées des agents logistiques.

L'organisation du travail en journée sera identique à Langlade et à Atlanta.

Par contre la suppression du système « OSCAR » à Atlanta entraîne des modifications des conditions de travail des agents travaillant en soirée.

Ces derniers perdent notamment le bénéfice des RTT et des week-ends de repos.

Ces postes seront proposés à du personnel reclassé en attente d'un nouveau poste, à défaut un recrutement interne sera lancé.

Formation:

Il apparaît comme chaque année que le bilan de formation n'est pas respecté.

Pour 2007, l'écart entre le prévisionnel et le réalisé est de plus de 50%.

En effet, l'entreprise avait budgétisé 4,62% de la masse salariale à la formation et n'a réalisé que 2,19%.

Cela signifie que les formations ont un coût en terme de moyens financiers et humains, que la direction n'est pas en mesure de supporter

La CGT a demandé les prévisions en terme de formation et d'organisation de travail pour le Tram.

Là aussi la direction reste plus qu'évasive considérant que septembre 2010...c'est loin.

La CGT a pris des informations auprès de réseaux exploitant le Tram, et considère que vu la lourdeur des formations et de l'organisation du travail il faut s'en occuper dès maintenant.

En réalité, fidèle à ses habitudes, la direction veut présenter le projet en Comité d'entreprise au dernier moment pour tenter un passage en force pour imposer ses stratégies...

Vu comment le syndicat majoritaire dans sa mission de gestion du CE gère le coté **économique**, la direction aurait tort de se gêner.

Congés été 2008

La CGT a demandé que la direction respecte les choix des conducteurs concernant l'option des périodes de congés fractionnés pour bénéficier de 3 semaines de congés en juillet ou août.,

La période 81 (16/06 au 13/07) avec trois semaines de congés hors vacances scolaires ne respecte pas les règles définies par la direction.

Bien évidemment la direction profite que cette période soit affectée aux derniers embauchés pour faire passer le pilulier! Pour 2008 soit disant que c'est trop tard ?

La CGT a également demandé que les raisons des périodes non affectées sur l'année 2008 soient explicitées aux salariés pour éviter des tensions bien légitimes.

NAO

La direction annonce clairement que la demande des syndicats Cfdt,Cftc,Cgc, Fo et Cgt pour ouvrir de nouvelles négociations est refusée.

MOTIF: le directeur général, M. Alexandre Murat explique qu'un accord 2007 est signé et que le syndicat Sud, seul signataire, n'a pas redemandé des négociations.

Par conséquent il ne révisé pas les négociations 2007

Il est clair qu'en refusant l'unité syndicale sur les salaires, nos camarades de Sud Solidaires mettent les négociations 2007 dans l'impasse.

Rejoint dans cette position par la direction, M. Murat confirme en instance que quels que soient les résultats et quoi qu'il arrive une prime de 100€ bruts sera versée...et que les NAO 2008 sont avancées et débiteront le 15 janvier.

Les Traminots sont les dindons de la farce puisque les négociations 2008 ne compenseront jamais la perte du pouvoir d'achat des traminots au regard de l'inflation 2007 (soit 2,5%) avec une augmentation de salaire de 1,8% en niveau!!!

Apparemment nos camarades de Sud solidaires sont seuls à penser le contraire en acceptant d'ores et déjà que les traminots perdent du pouvoir d'achat en 2007.

En effet dans leur courrier adressé à la direction ils revendiquent 3% pour 2008....

Sans la réouverture des NAO 2007, nous perdons du pouvoir d'achat, 3% seront insuffisant

Traminots réveillez vous !

Organisation Maintenance bus

La CGT a adressé des courriers au Secrétaire du CE et un au secrétaire du CHSCT concernant la restructuration des services techniques.

Impossible en séance de s'adresser au Secrétaire du CE, le Secrétaire adjoint (Secrétaire du CHSCT) s'interposant prétextant être le seul à suivre les négociations.

Il donc été impossible d'avoir un avis du Comité d'Entreprise sur la question de la restructuration, les agents techniques apprécieront.

Le Secrétaire adjoint a préféré nous répondre qu'il attendait les nouvelles propositions de la direction concernant l'organisation du travail dans les services techniques.

Concernant le CHSCT nous sommes toujours en attente d'une réunion pour avoir là aussi un avis du CHSCT sur ce sujet.

Il est important pour les agents des services techniques d'avoir les avis des instances représentatives du personnel qui sera un point d'appui important pour leur avenir et les négociations en cours.

Au fil des jours, la CGT constate que le CE n'est pas un « allié » efficace pour combattre les décisions patronales, nos camarades de Sud Solidaires apparaissent très modérés lorsqu'il s'agit de répondre aux question économiques de l'instance.

La CGT rappelle que le rôle économique du CE est primordial que cela concerne l'organisation, la gestion et la marche générale de l'entreprise, les mesures de nature à affecter le volume ou la structure des effectifs, la

durée du travail, les conditions d'emploi, les conditions de travail, la formation professionnelle...etc..etc...

La gestion des œuvres sociales est bien sûr tout aussi importante...mais il ne faudrait pas se retrouver un jour avec un super colis de Noël...et subir des conditions de travail inhumaines, des Services techniques passé à la sous-traitance et d'être dans l'obligation de souscrire des prêts sociaux pour se payer des vacances dans les appartements du CE en raison de salaires de misère.

Déjà le syndicat FO privilégiait les œuvres sociales dans sa gestion du CE, nous pensons que nos camarades de Sud solidaires rectifieraient les choses

Apparemment il n'en est rien, c'est la simple continuité de gestion....!

Accord relatif à la Sécurité des personnes et des biens.

Cet accord a pour but de créer une commission sécurité qui réfléchisse sur tous les évènements délictueux qui se produisent sur le réseau.

D'après la direction, elle est créée en complémentarité de l'action du CHSCT.

Pour la CGT c'est un moyen d'écarter le CHSCT pour ne pas lui fournir les outils nécessaires à son bon fonctionnement.

Cette commission sera composée d'un membre de chaque organisation syndicale signataire de l'accord.

Cet encore un diktat patronal que d'inclure une mesure anti-démocratique pour exclure les organisations syndicales non signataires.

Si l'accord est bon pourquoi vouloir imposer ce chantage à la signature ? ? ?

La Commission communiquera lors de chaque réunion du CHSCT les informations nécessaires à l'analyse et à l'évolution des conditions de sûreté du réseau.

La CGT conteste cet accord car le CHSCT est la seule instance, qui est à même de protéger les salariés.

De plus dans cet accord ne figure aucune obligation :

- ⇒ De résultat pour réduire les agressions;
- ⇒ D'un dispositif de prévention obligatoire;
- ⇒ De moyens de dissuasions suffisants en terme d'effectifs qualifiés;
- ⇒ D'accompagnement systématique des agents de conduite dans les zones à risques;
- ⇒ De renforcement des moyens d'intervention des instances représentatives du personnel;

⇒ De prévention éducative et citoyenne...etc.

La CGT est pour un accord basé sur la prévention, avec la mise en place de moyens humains et financiers nécessaires sur ce sujet si sensible pour l'ensemble des Traminots.

En fait, l'état se désengage et se dégage de toutes responsabilités en transférant aux entreprises la lutte contre l'insécurité. C'est inadmissible !

Une preuve supplémentaire des effets placebo de ces accords est que le dernier datant du 11 juin 2002 comportant à la virgule près les mêmes prérogatives a démontré toute son inefficacité en matière de diminution des agressions et d'amélioration de la sécurité.

Dernier élément : le laxisme de la direction face au terminus sensible de la ligne 61.

Qu'a-t-elle fait et que fera-t-elle au lendemain de la signature de cet accord pour assurer la sécurité des personnes et des biens sur le réseau et particulièrement sur le terminus de la ligne 61?

Le bureau de la CGT a décidé, de signer cet accord pour ne pas être exclu de cette commission.

Elle le fait en toute connaissance de cause sachant que pratiquer la politique de la chaise vide ne sera pas bon pour les Traminots.

La CGT a décidé d'imposer sa présence et compte peser ainsi dans les futurs choix et décisions de cette commission.....

LIGNE 29...enfin !

Depuis les discussions sur la ligne B, la CGT a toujours insisté auprès de la direction de Tisséo pour mettre en place un réseau de surface pouvant se substituer à la ligne de métro en toutes occasions comme il existe pour la ligne A (lignes 13 et 14 notamment).

Cela présente journalièrement plusieurs avantages en terme de qualité de service public mais permet notamment en cas de panne de métro d'avoir un réseau de surface immédiatement opérationnel.

Il semble une fois de plus que le temps donne raison à la CGT puisque le SMTC décide finalement d'adopter cette solution pour la ligne B.

Face aux pannes répétitives et certaines de plusieurs heures, face aux manques de moyens et à l'impossibilité de gérer ces problèmes, les élus n'ont pas eu d'autres

alternatives.

La ligne 29 voit ainsi le jour et sera mise en service en début d'année.

Cette création de ligne est synonyme d'embauche puisqu'il faudra 20 conducteurs supplémentaires.

Elle assurera la liaison depuis la station de « La vache » jusqu'à la station « Saint-Michel » via la barrière de Paris, les Minimes, Arnaud Bernard, les boulevards, les allées Jules Guesde.



INFO CE: le SMTC a décidé que la ligne 36 circulera le dimanche, baisse de l'offre sur la ligne 1, renfort sur la ligne 79 et augmentation de de l'offre l'été et durant les vacances scolaires...

Il va falloir revoir les accords de 2003, les accords des congés et surtout prévoir des embauches conséquentes sinon l'horizon va s'assombrir...pour les conducteurs...!

Assurance Professionnel du Volant

Depuis 1985, la Fédération Nationale des Syndicats de Transport CGT a souscrit une assurance « Professionnels du Volant » au sein de la MACIF.

Tous les syndiqués CGT à jour de leurs cotisations syndicales peuvent bénéficier de cette assurance Professionnel du Volant.



Ce contrat garantit les conséquences pécuniaires résultant :

- ⇒ De la suspension, l'invalidation ou l'annulation du permis de conduire consécutive à un accident, une infraction ou une perte des points de votre permis de conduire.
- ⇒ D'un décès consécutif à un accident ou une agression
- ⇒ De l'assistance rapatriement à l'occasion de déplacements professionnels si ce n'est pas assuré par l'entreprise.
- ⇒ D'une assistance juridique pour **la défense du permis de conduire** devant les commissions de suspension du permis de conduire ou devant les tribunaux suite à une infraction au code de la route.

Le coût annuel de l'assurance est de 16 €.

Pour des informations complémentaires ou demande d'adhésion, renseignez-vous auprès d'un élu CGT.

Agent Information Vente et Agent Information Conseil

C'est dans l'unité syndicale (CFDT, CFTC, FO, Sud et CGT) que les salariés AIV et AIC ont revendiqué :

- ⇒ Maintien des engagements sur la « gratification » compte tenu du contexte propre à ces métiers pour 2007 (Télébillétique, tarification multiples, etc....)
- ⇒ La revalorisation de la prime de risque des AIC
- ⇒ Création de la prime de risque pour les AIC
- ⇒ Discussions des fiches de postes et de missions...

A l'issue de trois réunions, face à la détermination des salariés grévistes et des **organisations syndicales dans l'unité, la direction a confirmé et acté :**

- ⇒ Gratification « promise » versée d'un montant de 300€
- ⇒ Prime de risque (couvrant les erreurs de caisse, au prorata des jours travaillés avec un taquet maxi de 14 jours / mois) portée à 63,70€ pour les AIV et 18,20 pour les AIC, applicable dès 2008 avec effet rétroactif pour décembre 2007.
- ⇒ Fiches de fonctions réexaminées au 1er trimestre 2008.
- ⇒ Discussion sur des passerelles des métiers (Voir DRC administratif page 6)
- ⇒ Maintien des dispositions concernant les vérifications des recettes suite à un bug concernant l'équipement des points de vente.

Il semble que ces mesures satisfont ces agents même si des points restent divergents...

Toutefois deux points à retenir :

- ⇒ **ce sont les salariés déterminés et mobilisés dans des actions de grève qui ont permis à construire ce rapport de force pour faire aboutir les revendications**
- ⇒ **C'est l'unité syndicale Cfdt, Cftc, Sud, Fo et Cgt qui a contribué à gagner et à afficher face à la direction une détermination unitaire.**

S'il est bon de rappeler qu'il faut être uni et non divisé face au patron, les agents AIV et AIC peuvent en témoigner...

Conditions de travail des conducteurs.

Le 5 décembre se tenait une réunion sur les conditions de travail des conducteurs portant notamment sur les disponibilités des titulaires.

Après plusieurs remarques des organisations syndicales sur les problèmes des disponibilités, la CGT a interrogé le directeur de l'exploitation pour connaître les raisons de ces applications et de ces mécontentements.

Le directeur a répondu clairement qu'il appliquait et respectait l'accord d'avril 2003 sur les conditions de travail.

La CGT dénonce depuis 2003 cet accord cher à M. Bodin, fixant les règles qui régissent au quotidien les conditions de vie et de travail des conducteurs. Chacun mesure aujourd'hui ces bienfaits

Lors de la réunion la CGT a demandé à la direction d'étudier et de revoir:

- ⇒ La diminution de l'amplitude
- ⇒ Les taquets horaires : équipe de matin jusqu'à 13h30 maxi et début d'une équipe d'après midi à partir de 12h45.
- ⇒ Revenir à la coupure de 2h payée en lieu et place des 45 mns actuellement.
- ⇒ Temps de battements suffisants.

La direction a retenu et étudiera également à partir des questions diverses posées en DP, CHSCT, CE et des divers courriers des organisations syndicales les points suivants:

1. Roulement voltigeur (Repos fixes)
2. Repos samedi et dimanche veille de départ en congés

3. Simplification de l'accord d'avril 2003
4. Roulement avec augmentation des repos et augmentation du temps de travail
5. Temps annexes.

Les prochaines réunions porteront donc sur ces thèmes.

Concernant les « disponibilités » la direction propose de revoir les règles de l'accord de 2003 définissant les règles d'affectations et de soumettre une consultation aux traminots.

Elle étudiera notamment le « regroupement » des kiosques pour diminuer les disponibilités.

A la demande des salariés la Cgt avait demandé que la nature des équipes (F1,F2,C1,C2 et X) soient mentionnées sur les roulements en lieu et place de « Dispo » pour garantir les natures d'équipes programmées.

Apparemment cela ne correspond pas à tout les agents...à suivre (lire Bus n°48 page 7).

Dans le même temps elle propose d'étudier un roulement travail/repos sur 21 semaines et de revoir le déroulé des équipes.

C'est-à-dire de programmer du lundi au dimanche la même équipe sans qu'un repos programmé dans la semaine ne vienne en modifier la nature (système appliqué aux agents de maîtrise).

La CGT sera vigilante et n'acceptera pas que de nouvelles mesures aggravant les conditions de travail des conducteurs.

Déjà en 1998, 2000 et 2003 la CGT refusait de signer ces accords qui s'avéraient dangereux pour les conducteurs...fin 2007 début 2008, force est de constater que la CGT avait vu juste...

DRC Administratif :

Le vendredi 21 décembre se tenait une nouvelle réunion.

Pour la CGT ces propositions sont insuffisantes et ne correspondent pas aux propositions initiales des organisations soit :

- Pas de coefficient inférieur au 200
- DRC pour chaque métiers avec + 20 points
- Création des passerelles.

La CGT a rappelé également sa revendication nationale du coefficient 145 Smic dégageant un point 100 à 8, 83€

Cela poserait moins la compétition « légitime » aux points si les salaires répondaient aux préoccupations des salariés.

Cependant la direction a mise en

place les DRC en 1992, elle doit en 2008 assumer, pour que toutes les catégories et sans discrimination en bénéficient.

Suite aux remarques des organisations syndicales la direction propose quelques pistes de réflexion et 4 niveaux :

1. Employé Adm: (agent de saisie, courrier) débute au **185** après 6ans **190** après 6 ans **200**.
 2. Employé Adm: qualifié commercial (Allo Tisséo, service PV, dépositaire) Du 190 au 210.
 3. Secrétariat administratif, gestion et comptabilité sur 3 niveaux du coefficient 200 jusqu'au 250
 4. assistant adm ou gestion débute au 230 jusqu'au 260.
- Tous les niveaux sont soumis à appréciation de la hiérarchie et**

restent donc très subjectifs.

Pour les passerelles, la direction a proposé des pistes allant de 25 à 75% du maintien de l'ancienneté suivant les métiers.

Cette mesure n'est pas satisfaisante, tous les salariés doivent conserver leur ancienneté et leur qualification.

Les organisations syndicales devront formuler leurs remarques et déjà, Fo Cfdt, Cftc, Cgc et CGT conviennent de se rencontrer en début d'année.

Les passerelles doivent permettre à tous les salariés de maintenir leur ancienneté quelles que soient les mobilités pour quelles que soient les raisons, notamment pour les salariés n'ayant pas 15 ans d'ancienneté...

COMPTE RENDU DES DELEGUES DU PERSONNEL de NOVEMBRE 2007

7

La Cgt vous demande l'ouverture de négociations salariales avant la fin de l'année 2007 ?

Comme d'habitude la Direction répond par la négative.

La CGT demande une commission sécurité pour voir la dangerosité de la gare Gramont.

La Direction : Cette question est transférée en CHSCT

La CGT vous demande si le numéro d'appel pour réserver les TAD est entièrement gratuit

La Direction : oui, le numéro d'appel est gratuit depuis un poste fixe

Ligne 42, 43 : suite au stationnement gênant des voitures, les conducteurs ne peuvent effectuer les manœuvres pour accéder à la Clinique Saint-Jean, que comptez vous faire ?

La Direction : nous allons refaire des marquages au sol, déposer des blocs de pierre pour éviter le stationnement sur les trottoirs.

La CGT : Mesures insuffisantes à cette question qui revient sans cesse et constat d'une direction qui ne trouve aucune solution, pourtant il serait possible de déplacer le terminus tout en restant à proximité de la Clinique.

Pourquoi l'équipe 3 du 22 prend son service à 5h25 sur le TM et 5h32 sur la FDS ?

La Direction : lundi, mardi, mercredi, jeudi normal 5h32, le vendredi 5h25 déserte de l'Oméga

La CGT : Encore un constat d'incohérence ou d'incapacité ? Il est anormal à l'heure ou la direction contrôle et flique les conducteurs pour soi-disant la qualité, que cette même direction soit incapable de régler des petits problèmes administratifs...de quelques minutes sur un TM !

N'ayant pu avoir de réponse à la question 6865/08/2007 à la commission mutuelle, nous vous demandons de bien vouloir y répondre ce mois ci.

La Direction : tous les salariés sont affiliés à la mutuelle. 18 105 personnes au 1^{er} mars, 17 139 au 1^{er} juillet.

La CGT demande que la ligne 61 ait son terminus à la station la Vache ?

La Direction : pas pour l'instant, mais nous analysons et étudions.

La CGT : cela devient de plus en plus urgent de déplacer le terminus, les salariés et les usagers se sentent en insécurité. Les imminents politiques et la Direction de TRU attendent peut-être de faire la une du 20h00 pour prendre leurs responsabilités !?

La CGT demande pourquoi l'exploitation n'est pas avertie en temps et en heure des différents travaux ayant lieu sur l'agglomération et banlieue ?

La Direction : En principe seuls les travaux réalisés dans l'urgence ne sont pas communiqués à Tisséo, ensuite le

temps d'adapter et de permettre la bonne circulation des bus dépendent de divers paramètres.

La CGT demande combien de conducteurs ont bénéficié de l'accélérateur DRC ?

La Direction : nous préparons actuellement un bilan de cet accord, 1 personne sur quatre serait concernée.

La CGT : Encore un accord signé à la va vite, sans une lecture approfondie qui pénalise les conducteurs et dont les conséquences divisent par les différents niveaux des rémunérations les traminois.

La CGT demande si les lignes certifiées ISO, AFNOR... reçoivent une aide supplémentaire du SMTC ou autre pour leur certification et si oui de combien ?

La Direction : certification et reconnaissance du métier mais pas d'aide financière supplémentaire.

La CGT demande à combien s'élève le montant des licences Windows, Word, Excel...pour l'ensemble du parc informatique de l'entreprise ?

La Direction : licence complète 235€ HT (140 000€ pour 600 postes)

La CGT vous demande de mettre en place un système de récupération de gaz des bus GNV lors des opérations techniques.

La Direction : l'étude et cet investissement sont inscrits sur le budget 2008.

Comment se fait il que les portails des ateliers de Langlade n'aient pas de commandes automatiques ou extérieures pour l'ouverture ?

La Direction : c'est une option, non retenu dans le projet.

La CGT : en attendant les techniques devront faire le tour pour ouvrir le portail de l'intérieur pour ensuite rentrer le bus....

Quelle est la part de responsabilité d'un conducteur Tisséo qui percute un automobiliste circulant ou stationnant dans une gare d'échange dont l'accès est réservé aux autobus ?

La Direction : le stationnement est interdit mais la responsabilité est partagée si un accident se produit dans la gare d'échange.

La CGT : Faudra quand même que la direction nous explique en commission des litiges, comment un accident entre un autobus circulant dans une gare d'échange et un automobiliste circulant en sens interdit les responsabilités seront partagées.

Un accord minoritaire qui n'améliorera pas la situation des usagers

Suite à la loi du 21 août 2007 sur le dialogue social et la continuité du service public, un accord de branche minoritaire vient d'être signé. Loin d'améliorer la qualité du service public par un meilleur dialogue social, il attaque frontalement le droit de grève de chaque salarié.

La CGT est et reste opposée aux principes de limitations du droit de grève contenus dans la loi du 21 août 2007.

L'accord de branche n'a même pas permis de modifier certaines dispositions puisqu'il s'agit d'un copié collé sans aucun bougé positif du texte législatif. Sur certains aspects, l'accord de branche peut s'avérer pire que la loi selon les interprétations qui en seront faites. Il pose, par ailleurs, des questions importantes sur le rôle des institutions représentatives du personnel ou de l'encadrement.

Nous nous interrogeons donc sur le rôle des organisations syndicales dans un processus visant seulement, non à négocier, mais à transposer un texte que nous continuons à penser contraire aux nécessités d'amélioration du dialogue social dans la branche.

La CGT rappelle que la qualité du service public des transports se mesure au quotidien pour les usagers et pas seulement pendant les périodes de conflit. Notre organisation continue à exiger des moyens humains, matériels et financiers qui

permettent un service de qualité pour tous et tous les jours.

L'accord risque d'augmenter les situations de conflictualité non maîtrisées. Il entérine un rôle de cogestion avec les organisations syndicales pour certaines dispositions du texte, notamment la déclaration préalable. De plus, on cherche à culpabiliser les salariés sur les conséquences financières (les pénalités en cas de grève) d'un texte dont ils sont les premières victimes.

La CGT ne peut cautionner un mécanisme qui revient à restreindre les salariés dans leur exercice d'un droit fondamental et constitutionnel au regard d'avantages obtenus pour les syndicats, soient-ils importants.

Dans la partie consacrée au dialogue social (Titre III), la CGT considère que des points non négligeables font leur apparition : la création de l'observatoire paritaire de la négociation collective peut, s'il ne se substitue pas à des instances existantes, permettre une meilleure diffusion de l'information dans la branche.

La création d'un fonds de

financement pour le respect de la hiérarchie des fonctionnements des instances de branche répond à une revendication de la CGT, portée depuis de nombreuses années. En revanche, sa mise en pratique soulève de nombreuses questions de démocratie sociale, de représentativité, de transparence et d'indépendance des organisations syndicales. Cela pose également la question de l'articulation de ce dispositif avec des probables évolutions législatives futures dans ce domaine.

La CGT considère que, pour avoir un accord d'amélioration du dialogue social efficace, il eut été nécessaire d'avoir enfin de l'ambition pour bousculer la logique actuelle, notamment en instaurant le principe des accords majoritaires permettant une écoute de la majorité des salariés concernés.

La CGT regrette qu'un certain nombre de propositions comme l'extension des élections professionnelles à l'ensemble des entreprises, la création systématique de CHSCT de site ou de comités de Groupe ou le

respect de la hiérarchie des normes n'aient pas été repris. Cela aurait pu obliger le législateur à se positionner sur des propositions permettant l'amélioration du dialogue social.

Bien évidemment, l'accord de branche, comme nous en faisons le constat lors de l'examen de la loi, acte l'impuissance des directions et syndicats d'entreprises lorsque le conflit provient de causes externes, notamment dans le cas de conflits sur des questions nationales. Il est donc surprenant, tout comme cela l'est dans la loi, que le dispositif s'applique, entérinant le fait que, dans de pareils cas, les parties en présence vont se regarder en « chiens de faïence » pendant les 14 jours de négociation préalable et de préavis.

La FNST CGT, après consultation de ses syndiqués, ne signera donc pas cet accord de branche. Elle continuera, avec les salariés concernés, à combattre la loi rétrograde du 21 août 2007.

Le caractère minoritaire de cet accord montre que les négociations ne sont pas abouties.

Je souhaite :

me syndiquer

prendre contact

Bulletin de contact et de syndicalisation

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Date d'entrée : Qualification :

Bulletin à transmettre à un militant ou à Cgt-TU 9, rue Michel Labrousse 31081 Toulouse Cedex
E-mail cgt.semvat@free.fr - tel 05 62 11 29 78 - fax 05 62 11 29 96



Salaire, Dignité, Egalité

avec



**Gagner
c'est possible**